

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 septembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2021

PRESENTS: Mr DUFOUR- Mr DEGUERRY Mme BERTRAND- Mr SOUNY- Mme GAUTHIER- Mr BARBOSA- Mr JOURDE- Mr BAYRAM - Mme CHENOT- Mme COMTE- Mr DEBRUYERE- Mr GIRAUD-GUIGUES- Mme LALLEMAND- Mme LANGELLA - Mr MASTRONARDI- Mr NOBLET- Mme PEREZ - Mme GIRAUD- Mme RAMEY- Mme VUAILLAT -

PROCURATIONS: Mr MARTIN à Mme GAUTHIER- Mme RONDOT à Mr JOURDE-

Mr MASCIOTRA à Mr BARBOSA

Mme Marie-Christine COMTE est élue Secrétaire de Séance.

Mr le Maire fait approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 juin 2021,

- Il soumet au conseil le rajout de deux sujets à l'ordre du jour :
- * modification du tableau des emplois communaux
 - * Jardins partagés : appel à projets du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (modification de la délibération du 7 avril 2021)

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE

1) Cession terrain rue du Lyonnais

Mr DUFOUR explique qu'afin de rendre cohérent le découpage des propriétés au 24 rue du Lyonnais, il a été trouvé un accord avec Mme et Mr Derain. Une emprise de 175 m² sur la parcelle AI251 peut leur être cédée au prix de 45€ le m².

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

2) Cession terrain rue de Senoche

Mr DUFOUR informe qu'à la demande de Mr Thierry Bertheux rue de Senoche, il est proposé de céder une surface de 484m² (bande de 7m de large sur 70m de longueur qui jouxte son terrain) en zone agricole.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

3) Cession des immeubles condamines-pommiers

Mr DUFOUR rappelle que le conseil municipal avait déjà délibéré sur cette cession le 7 avril. Toutefois, suite au découpage réalisé par le géomètre, il convient d'intégrer la parcelle A271 qui n'était pas mentionnée dans la délibération précédente. En outre, l'acquéreur a précisé une modification de l'appellation de la SCI. C'est la SCI ECO PATRIMOINE qui est acquéreur, et non la SCI 2C PATRIMOINE même si ce sont les mêmes interlocuteurs. Pour rappel, le prix de vente de ces bâtiments, dont les garages, a été fixée à 150 000€
Il convient de prendre une nouvelle délibération en ce sens

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4) Décision Modificative n°1 budget général

Mr DUFOUR donne les motifs qui expliquent la nécessité de procéder à des virements de crédits sur le budget général, notamment en raison du montant du FPIC
Dépenses de Fonctionnement chapitre 022 : - 6318.00€
Dépenses de Fonctionnement chapitre 042 c/6811 : +654.00€
Dépenses de Fonctionnement chapitre 014 c/739223 : +5164.00€
Dépenses d'Investissement chapitre 23 c/2312 : +654.00€
Recettes d'Investissement chapitre 20 c/2802 : +654.00€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5) Admission en non-valeur

Mr DUFOUR explique qu'à la demande du trésor public, il convient de délibérer sur une admission en non valeur pour un montant total de 3834,94€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

PETITE ENFANCE EDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRES

6) Convention Territoriale Globale « Cadre » : signature avec la CAF

Mme BERTRAND relate les éléments relatifs à la convention. La Convention territoriale globale (CTG) remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un nouveau contrat d'engagement plus ambitieux entre la Caf et les collectivités territoriales car il se propose de couvrir tous les champs d'intervention de la Caf en matière de service aux familles. Il part d'un diagnostic partagé.

C'est une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire. Elle permet de renforcer le partenariat avec la collectivité locale dans des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits ...

Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la Caf et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention en collaboration avec la Communauté d'Agglomération et d'autres communes, et avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

ENVIRONNEMENT

7) Convention avec le SIEA pour la détection et le géoréférencement du réseau d'éclairage public

Mr BARBOSA informe que par délibération du 27 janvier 2021, le SIEA a décidé de proposer aux communes ayant gardé leur compétence éclairage public, de réaliser des travaux de détection et de géoréférencement du réseau d'éclairage public. La convention a pour objet de confier au SIEA le soin de réaliser cette opération

La commune détient entre 25 000 et 32 000 ml de réseau. L'opération globale sera d'environ 46 000€ TTC, mais la facture sera faite sur le quantitatif réellement levé.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8) Modification du tableau des emplois communaux

Mr DUFOUR explique que la municipalité a signé une convention avec la CAF pour la partie jeunesse de l'EVS. Cette convention prévoit l'octroi d'une prestation de service en cas de développement des actions « jeunesse ». La PS couvre 50% des frais (salaires, déplacements, formations), à concurrence de 20 000€/ an

C'est pourquoi il est proposé de recruter une animatrice sociale non titulaire à mi-temps

Suppressions	Créations
	Animatrice sociale 50% non titulaire

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

9) Jardins partagés : appel à projets du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Mme RAMEY rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 7avril pour solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre d'un appel à projets visant à réaliser des jardins partagés. Suite à l'instruction du dossier, des modifications doivent être apportées.

Il convient également de valider le nouveau plan de financement.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Etude de sol	1090.00€	Etat (appel à projet ministère de l'agriculture et de l'alimentation)	50%	17 418.10€
Branchement au réseau d'eau	8139.25€	Dynacité	5%	1653.00€
OOGARDEN : Clôture d'enceinte + portail, abris de jardin (30), mobilier, outil de jardinage	22 758.90€	Mairie de Montréal la Cluse	45%	15 765.05€
Clés électroniques	2848.00€			
TOTAL	34 836.15€	TOTAL	10%	34 836.15€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h

Le Maire

Patrick DUFOUR

